

Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Volume 27 n° 3
Septembre 2013

Chers(es) Saint-Josephois(es),

ÉTAT DE LA SITUATION DE CERTAINS DOSSIERS

1. Terrain de l'ancienne église

Considérant la signature, au mois de juillet, des contrats relatifs à l'acquisition du terrain de l'ancienne église Saint-Joseph, l'immeuble appartient officiellement à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, au coût de 230 000\$. Le Conseil doit maintenant tout mettre en oeuvre pour obtenir les subventions nécessaires afin de répondre aux besoins des citoyens selon notre capacité de payer.

2. Réfection de rues

Considérant que quatre (4) entrepreneurs ont donné suite à l'appel d'offres pour le projet de réfection des rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église et une partie de Cadieux et Champlain. La Ville a octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Danis Construction Inc., au montant de 3 337 290\$, taxes incluses, le contrat de réfection de ces rues.

Les Travaux sont en cours de réalisation et nous faisons tout notre possible pour qu'ils soient terminés au cours de la présente année avec le moins d'inconvénients possibles. Cependant, il faut retenir que nous ne pouvons « faire une omelette sans casser des oeufs ». Il va falloir la collaboration de tous les citoyens. Le règlement d'emprunt de 5.3 M\$ approuvé par le MAMROT ne sera pas dépassé et nous obtiendrons une subvention de 654 055\$ du programme TECQ.

3. PRQ 2013-2014 : Phase X

Le Conseil municipal a résolu de poursuivre le programme avec le même secteur d'intervention afin d'épuiser les demandes de subvention pour la somme de 45 000\$ et le même montant sera octroyé par la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

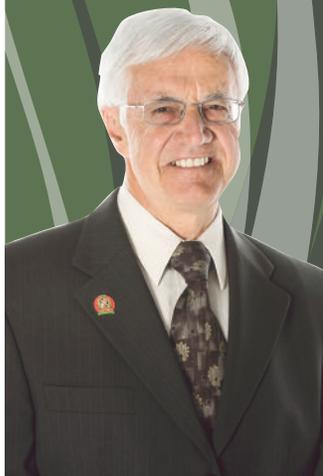
Ce programme existe depuis l'année 2003 (Phase I). Nous avons atteint la somme d'investissement totale d'environ 3.5 M\$, dont environ un million fourni par la Ville et un autre million provenant du gouvernement qui a profité à plus de 234 propriétaires. Depuis ce temps, nos résidences ont pris de la valeur et nous avons amélioré l'habitat de nos citoyens, ce qui fait la fierté de tous.

4. Route industrielle

Le Conseil a priorisé le « tracé Est » longeant la rivière Richelieu pour améliorer la circulation lourde sur le territoire de Saint-Joseph, entre autres sur les rues Mc Carthy et Saint-Joseph, etc. Il essaie de convaincre la région et surtout les entreprises situées au confluent de la rivière Richelieu d'adhérer à notre projet pour améliorer la qualité de vie de la population.

5. Les Fleurons du Québec

Au cours de l'été 2014, le territoire de la Ville sera évalué par les spécialistes de l'organisme «Les Fleurons du Québec». Nous visons d'atteindre 4 fleurons suite à nos investissements récents : les lampadaires, les jardinières, les décorations hivernales, les parcs, la plantation horticole des rues Montcalm, Pie IX, etc. Nous demandons la collaboration de tous les citoyens afin que leur propriété soit aménagée de nombreuses fleurs et de parterres bien entretenus et propres. Le projet du parc du canon est annulé. Cependant, le canon devrait être aménagé dans le parc de la Pointe-aux-Pins.



6. Politiques familiale et culturelle

Au cours des dernières années, la MRC Pierre-De Saurel et les municipalités, grâce à des comités régionaux et locaux, dont notre représentant est monsieur Jacques Renaud, conseiller, ont réalisé la rédaction des politiques familiale et culturelle. Actuellement, nous sommes en train de préparer la politique des aînés (MADA : municipalité amie des aînés). À l'intérieur de ce bulletin, M. Renaud nous explique la réalisation de ces objectifs qui nous ont permis de mettre sur pied l'exposition «Les Rendez-vous photo du Richelieu» dans le parc de la Pointe-aux-Pins cet été.

De plus, il ne faut pas oublier que dans le but d'améliorer notre climat social, le Conseil a mis à la disposition de la population un «local aux familles» grâce au Fonds régional disponible afin de briser l'isolement et afin d'encourager la persévérance scolaire.

7. Garage municipal

L'architecte et la firme d'ingénieurs préparent les estimés afin de choisir le revêtement extérieur du garage municipal qui devrait être aux environs de 400 000\$. Aussitôt que le Conseil municipal aura les renseignements attendus, il pourra préparer le règlement d'emprunt et aller en soumission pour réaliser les travaux nécessaires au cours de la présente année. Par la suite, le Conseil pourra planifier l'aménagement de l'extérieur du garage et de l'Hôtel de ville afin de moderniser et adapter nos locaux.

8. Renseignements sur la situation financière de la Ville

a) Budget 2013

Les prévisions budgétaires pour l'année 2013 sont de 5 416 955\$ (en 2012 : 5 085 040\$), soit une augmentation de 331 915\$. Le taux de la taxe foncière est 1,15\$ (en 2012 : 1,12\$) et la taxe d'eau est passée de 135\$ à 130\$.

b) Service de la dette

Le solde estimé de la dette au 31 décembre 2013 se résume comme suit :

- L'emprunt pour les travaux de la rue St-Joseph (terminé en 2012);
- L'emprunt pour les travaux de la rue Mc Carthy (se termine en 2014);
- L'emprunt PRQ qui nous est remboursé par le gouvernement est d'environ 409 000\$;
- L'emprunt pour la rue Montcalm est d'environ 1.7 M\$;
- L'emprunt pour la rue Béatrice est de 321 784\$;
- L'emprunt pour le collecteur pluvial (Pie IX, Chevrier, Léon XIII) est d'environ 2.5 M\$;
- Ce qui fait un grand total de la dette d'environ 5 M\$;
- N.B. L'emprunt projeté en 2014 pour les travaux en cours est d'environ 3.5 M\$ sur 5.3 M\$.

c) Subventions

Si le Conseil municipal a réalisé autant de travaux au cours des dernières années, cela est dû aux nombreuses subventions reçues; en voici la liste :

- PRQ : subvention d'environ un million;
- Rue Montcalm : FIMR : 854 286\$, plus taxes d'accise de 429 983\$, plus surplus injecté de 700 000\$ pour un grand total de 1 984 269\$;
- Rue Béatrice : PRECO : 182 600\$;
- Collecteur pluvial : environ 2.1 M\$;
- À venir : rue Champlain, etc. 654 055\$.

En résumé, la Ville a reçu un grand total de subventions atteignant la somme d'environ 5 920 924\$ sur un total des travaux d'approximativement seize millions en incluant les travaux en cours de réalisation. Nous en avons profité pendant que la «manne» passait.

Le résultat final de l'exercice financier 2012 se résume comme suit : revenus 5 135 634\$, le surplus final 117 551\$, le surplus non-affecté accumulé, 974 887\$ et le surplus affecté accumulé 193 241\$.

SÉANCE ORDINAIRE

13-06-17 :

Route industrielle (mandat juridique) : Le Conseil de Ville mandate le conseiller juridique, Me Conrad Delisle, pour examiner le dossier de financement d'une route privée sur la propriété des Forges de Sorel Cie permettant la relocalisation de leur accès pour leurs activités de réception/expédition de marchandises par camions sur la rue Montcalm, à l'intersection de Désiré, afin d'éliminer le transport lourd à l'intérieur des zones d'habitations de Saint-Joseph-de-Sorel (CP 13-05-21).

Enregistreur de débordement : Afin de répondre aux exigences demandées par le MAMROT, la Ville procède à l'installation d'un enregistreur de débordement du collecteur pluvial des rues Pie IX, Chevrier et une partie de Léon XIII (CP 13-05-21).

Entente de services de la Ville de Sorel-Tracy concernant l'utilisation du Centre Récréatif Aussant : À la majorité des membres, le Conseil fait une contre-proposition pour le renouvellement de l'entente de services de la Ville de Sorel-Tracy (CP 13-05-21).

Parc des Forges : Le Conseil reporte à la fin septembre 2013, la décision concernant la poursuite du projet d'aménagement du parc historique des Forges, compte tenu des difficultés rencontrées (CP 13-05-21).

Aréna : Garage pour la resurfaceuse : À la majorité, le Conseil accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction Sorel Ltée pour la somme de 151 422,08\$ le contrat pour la réalisation du projet «Centre Récréatif Aussant – Addition d'un garage pour la resurfaceuse», payable à même le surplus accumulé (CP 13-06-03).

SHQ-Programme Rénovation Québec (PRQ) : La Ville avise la SHQ qu'elle accepte l'octroi de 45 000\$ alloué dans le cadre de la programmation 2013-2014, Phase X du PRQ, qu'elle s'engage à injecter une somme équivalente de 45 000\$ et à poursuivre le programme PRQ avec le même règlement en vigueur et à respecter les conditions s'y rattachant (CP 13-06-03).

Terrain de l'ancienne église : La Ville accepte la nouvelle offre modifiée de 230 000\$ suite à la réhabilitation environnementale nécessaire selon les mêmes conditions qui prévalent, de déposer le tout au Comité de revitalisation de la MRC Pierre-De Saurel pour l'octroi d'une aide financière modifiée afin de souligner l'effort de la municipalité à revitaliser son milieu (CP 13-06-03).

13-07-08 :

Règlement concernant le commerce de prêteur sur gages : Le Conseil adopte le règlement concernant le commerce de prêteur sur gages et de recyclage de métaux sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (tenue d'un registre).

Acquisition du terrain de l'ancienne église : Le Conseil acquiert de la Fabrique Saint-Joseph au montant de 230 000\$ l'ancien terrain de l'église Saint-Joseph (CP 13-06-17).

Projet de réfection de rues : Le Conseil accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Danis Construction, au montant de 3 337 290\$, taxes incluses, le contrat de réfection des rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église et une partie de Cadieux et Champlain, qu'il soit financé par le règlement d'emprunt qui a été approuvé par le MAMROT et par la subvention de 654 055\$ du programme TECQ (CP-13-06-17).

Plantation rue Pie IX : Octroi du contrat pour la plantation horticole sur la rue Pie IX à l'unique soumissionnaire soit «Les terrassements Multi-Paysages Inc.» au montant de 25 919,69\$, taxes incluses, financé à même le surplus accumulé (CP 13-06-17).

Route industrielle : Le Conseil, à l'unanimité des membres, adopte ce qui suit : - de demander les enregistrements vidéo des deux dernières séances publiques du Conseil de la Ville de Sorel-Tracy afin de s'enquérir des propos effectivement émis par ses membres, et le cas échéant, d'émettre une mise au point rétablissant les faits; de produire une mise à jour concernant le dossier, toujours actif, de la route industrielle desservant les industries du secteur Est de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel indiquant que des démarches se poursuivent pour son aboutissement final; d'indiquer que les membres du Conseil de Saint-Joseph-de-Sorel sont toujours disposés à rencontrer leurs homologues de la Ville de Sorel-Tracy pour poursuivre les discussions afin d'établir un circuit commun de transport lourd (CP 13-06-17).

Programme rénovation Québec (PRQ) – Programmation 2013-2014, Phase X : Considérant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel acceptait, de part la recommandation CP-13-151, l'octroi de 45 000\$ alloué dans le cadre de la programmation 2013-2014 – Phase X du Programme rénovation Québec (PRQ) et les termes ci-rattachant; Considérant que l'enveloppe financière consentis dans le cadre du programme (PRQ) de la SHQ ne permettra pas de couvrir l'ensemble des demandes de subvention inscrite dans le secteur d'intervention délimité par le règlement en vigueur; En conséquence, le Conseil résout de poursuivre le programme tel quel avec le même secteur d'intervention afin d'épuiser la liste des demandes de subvention pour ledit secteur d'intervention présentement en vigueur (CP 13-06-17).

13-08-12 :

Projet du parc Des Forges : La Ville informe les firmes et les autorités concernées qu'elle abandonne le projet du parc Des Forges puisque le processus de cession de terrain n'a pu être établi entre les parties. Le projet visant à créer un parc thématique autour du canon de 25 livres (twenty-five pounder) de la seconde guerre mondiale, sur le lot 3 073 662 appartenant aux Forges de Sorel Cie (CP 13-07-08).

Réfection des murs du garage municipal : La Ville décide de réviser les estimations pour la réalisation de la réfection des murs du garage municipal; elle procède à la confection du règlement d'emprunt pour procéder audits travaux et mandate de procéder à la conception des plans et devis avec la firme Pasquin St-Jean (CP 13-07-08).

Installation d'un moniteur de particules fines (RTFT) : La Ville permet à la compagnie RTFT de procéder à l'installation d'une bâtisse abritant un moniteur de particules fines sur le terrain de stationnement de l'aréna du côté de la rue Léon XIII, d'une superficie de 12 pieds X 14 pieds, adjacent à la clôture de la voie ferrée.

AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE

8^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

13-06-19 : Le bureau de l'AFC est maintenant situé à Berthierville. (Corporation de gestion et de développement de la pêche sportive au lac Saint-Pierre).

Le rapport financier au 31 mars 2013 établit les résultats suivants : produits 175 482\$, (166 098\$ en 2012); les charges 182 011\$ (201 563\$ en 2012); l'excédent 6 529\$ perte, (35 465\$ de perte en 2012). Le surplus accumulé est de 82 246\$.

Le président et le directeur général présentent leur rapport. (Démission, déménagements, etc.). Monsieur François Hogues est élu au poste de représentant des résidents. La modification des règlements généraux est reportée.

31^E SÉANCE RÉGULIÈRE

13-06-19 : (Gilles Jacques, président, Stéphane Morin, dg, Sandra Blais, secrétaire, André Laporte, Claude Biron, Fernand Croteau, Olivier Gravel, Pierre Roy, Pierre Caron, Roger Gladu, Thérèse Moreau, Michel Veillette et François Hogues).

Les officiers de l'AFC sont élus par les membres du c.a. : Gilles Jacques, demeure président pour un an, André Laporte, vice-président, Olivier Gravel, sec.-trésorier et monsieur François Hogues, directeur.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF)

15^E RÉUNION

13-06-11 : (Olivar Gravel, président, Denis Marion, Massueville, Jacques Renaud, St-Joseph, France Desjardins, St-Gérard, Myriam Cournoyer, Ste-Anne, Patricia Salvas, St-Robert, Patrick Boisselle, St-Aimé, Michèle Lacombe Gauthier, Sorel-Tracy, Michel Blanchard, St-David, Ali Durocher, St-Roch ainsi que Véronique Massé, coordonnatrice).

La coordonnatrice, madame Véronique Massé, annonce la remise du prix «Carrefour action municipale et famille» à la MRC pour la publication de «l'Inventaire des parcs et espaces verts». Les participants font un retour sur le développement de MADA dans les municipalités et font aussi un retour sur la 2e rencontre du Comité de travail de MADA qui s'est tenu ce matin.

La coordonnatrice présente au Comité, la ressource humaine choisie, madame Sonia Racine, de Communagie ainsi que la démarche proposée et rencontre régionale (le 10 décembre).

Enfin, les membres discutent de la définition de la personne âgée, du portrait des aînées et des services sur le territoire, du questionnaire, du plan d'action 2011-2013, de la réimpression de «l'Inventaire des parcs et espaces verts», du défi parcs, ... Des informations sont données sur le plan d'action 2011-2013, sur le suivi de la famille en fête, du plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS),

16^E RÉUNION

13-08-20 : (Olivar Gravel, président, Véronique Massé, coordonnatrice, Jacques Renaud, Saint-Joseph, Ali Durocher, St-Roch, Denis Marion, Massueville, France Desjardins, St-Gérard, Michèle Lacombe-Gauthier, Sorel-Tracy, Myriam Cournoyer, Ste-Anne, Patricia Salvas, St-Robert, P-P Simard, Ste-Victoire et Monique Roberge).

Les responsables font un retour sur les développements dans les municipalités et poursuivent l'avancement de la démarche

MADA (portrait des aînés et des services sur le territoire et définition de l'aîné). Ensuite, ils font le point sur le plan d'action 2011-2013 : certifié famille, défi parc, parc en fête, chemin du poisson jaune, et la chronique « La sécurité et nos familles et aînés ». Il est question de permettre à la Ville de Saint-Ours d'adhérer au programme MADA afin de remplacer la municipalité de St-Aimé qui se retire du dossier. De plus, nous demandons au secrétariat des aînés de ne pas exiger la reddition de compte de chacune des municipalités participantes suite à la réception d'une subvention étant donné notre manque de disponibilité.

Enfin, nous demandons à la coordonnatrice de présenter au Conseil des maires les projets en cours afin d'être le plus transparent possible.

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

77^E RÉUNION

13-07-09 : (Pierre Latraverse, président, utilisateur, Olivier Gravel, vice-président, MRC de Pierre-De Saurel, Guy Gérin-Lajoie, secrétaire, FQCP, Michel Désy, trésorier, Commune de Berthier, Michel Fafard, 3e administrateur, Syndicat du SABLE, Luc Lessard, 2e administrateur, General Dynamics et Louise Corriveau, dir. générale).

Louise Corriveau, directrice générale présente le suivi des dossiers : Le marais Saint-Eugène : projet faunique, terminé; forum 2012; Comité sur les enjeux prioritaires au lac Saint-Pierre; don d'arbres; suivi des plantes envahissantes; suivi et résultats des berges de l'Île aux Corbeaux; suivi de la reproduction des poissons; le Comité ZIP dans les écoles; caractérisation Yamachiche; la trousse du lac; aménagement sur la Rive-Sud; suivi du rat musqué; marais noir, ... aussi les projets à venir en 2013; enfin le Comité ZIP du lac Saint-Pierre en chiffres.

Le président présente son rapport verbal de ses représentations. Suivi du dossier de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre (TCR). L'entente a été signée le 20 juin (entre le MDDEFP et le Comité ZIP). Le Comité ZIP va servir de projet pilote et un comité provisoire est en formation, une subvention de 125 000\$ par année, pendant 5 ans sera versée au Comité ZIP selon les travaux accomplis (réalisation du portrait, du diagnostic et du plan d'actions). Le Comité ZIP a été choisi à cause de la problématique du lac Saint-Pierre. États financiers au 3 mars 2013 : Ils se résument ainsi : Revenus 584 241\$, dépenses 582 732\$ (excédent de 1 509\$). Le surplus accumulé atteint la somme de 85 746\$.

17^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

13-07-09 : Les membres adoptent les états financiers au 31 mars 2013, prennent connaissance des projets du Comité ZIP, de la création de la nouvelle table de concertation et procèdent aux élections des membres du ca.

78^E RÉUNION

13-07-09 : Réélection des administrateurs 2013-2014 : Pierre Latraverse, utilisateurs, président, Olivier Gravel, MRC, vice-président, maire de Saint-Joseph-de-Sorel, 1er administrateur, municipalité Trois-Rivières, Guy Gérin-Lajoie, secrétaire, FQCP, faunique, Michel Désy, trésorier, Commune de Berthier, environnement, Michel Fafard, 3e administrateur, Syndicat du Sable, agriculture et Luc Lessard, 2e administrateur, Général Dynamics, industrie.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :
13-06-12 :

Dépôt du rapport financier 2012 : Revenus : 12 448 649\$; dépenses 10 685 390\$; excédent de fonctionnement : 2 968 585\$; surplus accumulé non affecté : 6 140 298\$; surplus accumulé affecté : 1 470 945\$.

Rapport mensuel des conseillers régionaux : Le Maire de Saint-Joseph-de-Sorel dépose ses rapports concernant les comités suivants : le Comité de pilotage de l'écocollectivité; le Comité de l'écocollectivité (comité élargi), Comité de diversification et de développement, la Table de concertation en environnement, les deux dernières rencontres du Comité régional de la famille (le 14 mai et 11 juin).

Schéma de couverture de risques : Le Conseil adopte le rapport annuel de la MRC du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (an 3) et le rapport synthèse des actions inscrites au plan de mise en oeuvre des municipalités et de la MRC (an 3).

Yamaska : Adoption du protocole des états généraux de l'OBV Yamaska (organisme de bassin versant)

Divers : Rapport du maire de Saint-Joseph-de-Sorel concernant l'Aire Faunique Communautaire (réunion de l'aga et ca du 13-06-19) Prolongation du mandat d'avenir d'enfant dans le cadre du projet «Voir grand pour nos petits», Renouveau du partenariat auprès de Québec en forme dans le cadre du projet «Pour le plaisir de bouger et de bien manger». Demande d'augmentation du budget 2013-2014 «Programme d'amélioration de l'habitat (SHQ)», et la mise en service du transport collectif se fera le 1er août.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL ET DU CIT SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

13-06-27 : (Martin Dampousse, président, Olivier Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Belisle, François Gamache ainsi que Yvon Massicotte, sec. trésorier, Jacques Sicard, dg, Murielle Allatt, Gestrans, Paul-Émile Tellier).

Suite au rapport d'analyse et de recommandations de monsieur Jacques Sicard, dg relativement au dossier d'entretien du terminus et du garage pour autobus de Sorel-Tracy, les membres décident d'aller en appel de candidature avec description de tâches. Concernant la location de locaux disponibles, ils continuent la publicité à cet égard (affiches, ...). De plus, ils prennent connaissance de l'état de la situation du dossier de l'ex-directeur général.

Enfin, les délégués discutent de la situation financière au 31 mai, du surplus 2012, du suivi des résolutions des six (6) villes sur le changement du ca du CITSV, du dossier Taxibus, des équipements au garage de Varennes, de la caméra au stationnement incitatif de Tracy, etc.

Assemblée régulière du :

13-08-22 : (Martin Dampousse, président, Réjean Dauplaise, Olivier Gravel, Alexandre Belisle, Suzanne Dansereau, François Gamache, ainsi que Jacques Sicard, d.g., Yvon Massicotte, sec.-très., Murielle Allatt, sec.-très. Adjointe, Louise Boucher, Gestrans et Paul-Émile Tellier, CIT)

Les délégués discutent des points suivants : des avenants au bail de location du garage de Varennes, de l'aménagement en vue de la location des locaux au terminus et approbation de la location (bail et signature), de l'adoption d'une résolution sur les assurances collectives, de la situation financière, du suivi de l'adoption des règlements des villes (modification du ca du CITSV), de l'accident de Verchères (prudence) et du calendrier des rencontres.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

13-07-09 : (Olivier Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Gilles Lemieux, Claude Pothier ainsi que Luc Airolti et Raymond Lamoureux)

Les délégués autorisent les paiements no 7 et 8 pour le réservoir d'alun: 18 685,45\$ et 10 368,79\$ (à date 321 404,04\$ sur un grand total de 361 726,10\$). De plus, ils continuent jusqu'à la fin, les contrats les liants à la firme Dessau.

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL
DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30

Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)

Réservation obligatoire la veille du départ avant midi

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC
Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC

Pour plus d'information :
450 746-7827
1 855 751-7827

BILAN DE NOTRE POLITIQUE FAMILIALE

Notre politique familiale est toujours présente lors des délibérations du Conseil. Notre objectif est l'amélioration du milieu de vie de nos familles. Pour ce faire un bilan de nos actions est pertinent.

1. L'administration municipale

Notre objectif principal était de mettre en place le «Local aux familles» et de le soutenir. Nous avons si bien atteint cet objectif que nous avons obtenu le prix « Action municipale et famille », en 2012, pour la création du « Local aux familles ».

De plus, le responsable des questions familiales siège au Conseil d'établissement de l'école Martel, ce qui nous permet d'être plus près des besoins des élèves et des parents de notre école.

2. L'aménagement du territoire et la sécurité

Nous avons réaménagé les rues Pie IX, Chevrier et une partie de Léon XIII en y ajoutant une plate bande, des fleurs et arbustes. Cet été, nous réaliseront les rues Rivard, Bonin, Filiatrault, de l'Église et une partie de la rue Champlain et Cadieux dans le même style que nos rues déjà rénovées.

Nos aînés surtout étaient préoccupés par l'éclairage peu performant de nos rues. Afin de remédier à cette situation, toutes nos rues rénovées ou à rénover sont ou seront dotées de lampadaires performants. Pour le reste de notre territoire à chacune des potences nous avons augmenté l'intensité des lumières.

Pour une dixième année consécutive le programme de la S.H.Q. – Rénovation Québec se poursuit à Saint-Joseph-de-Sorel. Votre municipalité est la seule de toute notre MRC qui se dote de ce programme qui aide les propriétaires à effectuer des travaux à leur résidence. Par souci d'améliorer d'avantage la sécurité de notre ville, nous avons augmenté le nombre d'heures de présence de notre service privé de sécurité.

3. Environnement et transport

Le Comité environnemental Saint-Joseph-Rio Tinto Fer et Titane est actif, ce qui nous permet d'être au fait des interventions et des projets de Rio Tinto Fer et Titane. Cet été, ils réaliseront la construction de l'usine de récupération du SO₂, ce qui améliorera notre qualité d'air.

Des aménagements paysagés ont été réalisés sur plusieurs sites : le talus de la Pointe-aux-Pins, l'entrée de la Ville par le chemin St-Roch, la devanture de l'Office municipal d'Habitation, le parterre du Chez Nous, etc. et sans oublier les 1 400 caissettes de fleurs distribuées gratuitement à nos citoyens.

Après la fête du travail, le bâtiment qui abrite les toilettes du parc de la Pointe-aux-Pins sera démolit et nous en reconstruirons un neuf.

Nous avons réalisé une entente avec Terminal Maritime qui fait passer leurs camions par l'ancien terrain d'entreposage de bateaux de Marine Jacques Leclair, cela évite le camionnage lourd sur la rue Désiré. Tant qu'à la route industrielle plusieurs rencontres ont eu lieu avec les dirigeants des industries et nous espérons des progrès positifs dans ce dossier.

4. Loisirs et vie communautaire

Le Conseil a reconduit l'entente accès loisirs avec la ville centre (carte accès loisirs). Nous offrons toujours nos camps de jour (terrain de jeux), cette année 93 jeunes y sont inscrits.

L'acquisition du terrain de l'église fut fait dans le but de réaliser un mini centre intergénérationnel. Il est à noter que dans ce dossier le Conseil doit user de patience, de stratégie et d'opportunisme afin d'obtenir de l'aide financière des instances gouvernementales supérieures.

Cela est un bref résumé de nos actions visant l'amélioration du quotidien de nos citoyens. Notre politique familiale est toujours présente dans l'esprit de chaque membre de votre Conseil municipal.

Jacques Renaud,
Conseiller quartier #3
et Responsable des questions familles

Vie municipale

COMITÉ MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Première rencontre

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se joint à plusieurs municipalités de la MRC pour inclure à sa politique familiale une politique spécifique qui touche nos aînés.

Le 3 juin dernier, nous avons eu notre première rencontre avec Véronique Massé, coordonnatrice à la politique familiale de la MRC de Pierre-De Saurel. Lors de cette rencontre Madame Massé nous a expliqué ce qu'est une politique MADA, les démarches à suivre et l'implication du Comité local.

Lors de cette rencontre les interrogations étaient nombreuses, de même que les aspirations. Tous sommes prêts à mettre les efforts nécessaires afin de bien réaliser notre mandat.

Les membres de ce Comité sont : Messieurs Olivar Gravel, Jaques Renaud, Jean-Gilles Valois, Mesdames Francine Parenteau, Monique Thibault, Andréa Bardier, Louise Pontbriand et Ginette Richard. Monsieur Gravel est président du Conseil de la politique familiale et de MADA à la MRC de Pierre-De Saurel.

Jacques Renaud est responsable des questions familiales et de MADA à la municipalité, de même que le représentant des élus de la MRC au Comité régional de la politique MADA.

Jacques Renaud,
Conseiller quartier #3

COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL

Rencontre

Exceptionnellement, le 26 juin dernier, s'est tenu à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel la réunion mensuelle du Comité régional culturel de la MRC de Pierre-De Saurel. Les membres du Comité tenaient à visiter l'exposition photos tenu à la Pointe-aux-Pins.

Ils ont fort apprécié cette exposition, mais au-delà de ces photos, c'est notre municipalité qui les a le plus impressionnés. Nos maisons coquettes et bien entretenues, nos rues propres et fleuries, notre parc de la Pointe-aux-Pins avec son talus paysagé et sa vue imprenable sur le fleuve, nos lampadaires avec leurs corbeilles de fleurs, nos plates bandes sur les rues Montcalm, Pie IX, Chevrier et Léon XIII et sans oublier l'accueil spontané de citoyens présents à la Pointe-aux-Pins.

Madame Maria Libert, mairesse de la municipalité de St-Aimé et présidente du Comité régional culturel fut si impressionnée après sa visite à Saint-Joseph-de-Sorel que le soir même en réunion publique à la MRC de Pierre-De Saurel, elle félicita notre maire, Olivar Gravel en spécifiant qu'il peut être fier d'une si belle ville.

Étaient présents à la rencontre du 26 juin dernier à l'Hôtel de Ville :

Mesdames Caroline Cloutier, agente de développement culturel de la MRC, Marie-Josée Bourbonnière, Azimut Diffusion, Diane De Tonnancourt, conseillère de Yamaska, Corina Bastiani, conseillère de Sorel-Tracy, Odette Langlois, artiste de St-Aimé, Maria Libert, mairesse de St-Aimé, Estelle Moreau, directrice de la maison de la culture de St-Roch, Anny Boisjoly, directrice générale de St-Gérard-Majella, Martine Cloutier, Commission scolaire Sorel-Tracy ainsi que Messieurs Robert Émond, de St-David, Marcel Robert, de la Chambre de commerce de Sorel-Tracy, Jean-François Villiard, conseiller de Ste-Victoire et Jacques Renaud, conseiller de Saint-Joseph-de-Sorel.

En conclusion en tant que membre du Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, je tiens à remercier tous les citoyens qui emboîtent le pas afin de redorer l'image de Saint-Joseph-de-Sorel par ce beau témoignage des membres du Comité régional culturel. Nous réalisons que nos efforts portent fruits.

Merci à tous

Jacques Renaud,
Conseiller représentant de Saint-Joseph-de-Sorel
au Comité régional culturel de la MRC de Pierre-De Saurel.

Les Rendez-vous photo du Richelieu dans notre région!

Saint-Joseph-de-Sorel, 19 juin 2013 – C'est le 16 juin qu'avait lieu le lancement des Rendez-vous photo du Richelieu dans notre région, qui accueille, cette année, des expositions dans deux municipalités, dont une à Saint-Joseph-de-Sorel pour la première fois.

Les Rendez-vous photo du Richelieu (RVPR) sont un événement photographique d'importance en Montérégie, où un ensemble de galeries photo extérieures et intérieures sont exposées le long du Richelieu. Il s'agit d'un regroupement d'artistes régionaux, mais aussi nationaux et même internationaux. Cette année, le thème du troisième RVPR est « *NOUS* », et les galeries de photos extérieures se retrouvent dans neuf municipalités bordant la rivière.

Saint-Joseph-de-Sorel reçoit l'exposition de la photographe Caroline Hayeur « Danses et rituels ». Cette photographe, après ses études en photographie au cégep du Vieux-Montréal, a plongé dans le monde du photojournalisme lors d'un stage au quotidien La Presse. Photoreporter depuis une vingtaine d'années, elle est membre du collectif Agence Stock Photo à Montréal. Récipiendaire de plusieurs bourses du Conseil des arts et lettres du Québec depuis 2001, la photographe observe les questions du corps social : convivialité, partage et différences. Selon elle : « "Nous", c'est le besoin de se rassembler, de célébrer, de danser ».

Ce sont donc plus d'une trentaine d'amateurs de photo de la Montérégie rassemblés qui sont débarqués au parc de la Pointe-aux-Pins, à Saint-Joseph-de-Sorel, pour admirer l'exposition. Celle-ci sera accessible au public jusqu'au 2 septembre prochain.

Pour le maire de Saint-Joseph-de-Sorel, M. Olivar Gravel « il s'agit d'une belle opportunité pour attirer les visiteurs dans notre ville, ceux-ci peuvent à la fois profiter de l'exposition et des charmes que nous offre l'emplacement, nous sommes très satisfaits de l'expérience et les commentaires que nous recevons sont tous positifs ». Il profite d'ailleurs de l'occasion pour inviter la population de la MRC à venir voir l'exposition à Saint-Joseph-de-Sorel, « vous verrez, ça en vaut le détour! », conclut-il.

Les RVPR sont également présents à la Maison des Gouverneurs où le photographe Gabor Szilasi expose à l'extérieur, et où à l'intérieur se retrouve l'exposition collective *NOUS*, regroupant des photographes émergents oeuvrant principalement de Sorel-Tracy à Saint-Jean-sur-Richelieu.



Sur la photo, dans l'ordre habituel : M. Jean-François Leblanc de l'Agence Stock Photo, représentant Mme Caroline Hayeur, Mme Caroline Cloutier, coordonnatrice à la politique culturelle de la MRC de Pierre-De Saurel, M. Jacques Renaud, conseiller municipal de Saint-Joseph-de-Sorel, M. Réjean Dauplaise, maire de Sorel-Tracy, M. Gabor Szilasi, photographe exposant à la Maison des Gouverneurs de Sorel-Tracy, M. Olivar Gravel, maire de Saint-Joseph-de-Sorel et M. Louis Plamondon, député de Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour.

Dans la MRC de Pierre-De Saurel, se déplacer n'est plus un problème de mobilité!

Sorel-Tracy, le 17 juillet 2013 – La MRC de Pierre-De Saurel est heureuse et fière d'enfin annoncer la mise en service d'un transport collectif rural sur son territoire, et ce, dès le 1^{er} août prochain.

Identifié comme étant une action prioritaire à développer sur notre territoire, notamment dans les objectifs de l'Écocollectivité, le transport collectif rural s'est rapidement imposé dans les agendas des décideurs publics comme étant une nécessité à combler.

« Pour le Conseil de la MRC, il était important que ce service se développe concrètement et rapidement, c'est pourquoi nous avons mis en place le comité permanent au développement de la mobilité durable, et cinq mois plus tard, nous procédons à la mise en service d'un transport collectif rural, nous sommes très satisfaits! » précise le préfet de la MRC, M. Gilles Salvas.

C'est suite à différentes études, à l'identification des besoins en transport collectif et actif et au portrait de la situation dans la MRC, que le comité en est finalement arrivé à l'instauration du transport collectif rural sur le territoire de la MRC. Une partie du travail avait cependant déjà été entamé par le Comité famille-transport, où près d'une trentaine de personnes y ont été impliquées de près ou de loin.

Le service de transport collectif rural est offert par l'utilisation des places disponibles dans les véhicules du Service de transport adapté et collectif régional (STACR). Cet organisme est également responsable de l'administration du service.

L'une des priorités est d'offrir le transport en milieu rural afin de freiner la migration des citoyens vers les centres plus urbains. Le but est aussi de desservir les personnes ayant besoin de transport sur le territoire de la MRC. Il est certain que d'autres options seront envisagées à moyen terme pour assurer le développement complet du transport collectif rural. Par exemple, si l'achalandage augmentait plus rapidement que prévu, la MRC devra considérer des moyens complémentaires afin de répondre aux besoins de la clientèle.

« Pour la MRC, il s'agit assurément d'un actif territorial permettant non seulement la rétention de nos citoyens, mais également l'attraction de nouvelle population », conclut M. Salvas.

Fonctionnement

Les utilisateurs devront préalablement ouvrir un dossier auprès du STACR, et effectuer leur réservation de transport la veille de leur déplacement avant midi. L'horaire du service de réservation est du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Cependant, les heures de service de transport offertes aux utilisateurs sont du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30. Le numéro à retenir est le 450 746-7827.

Les prix sont établis sur la base du coût d'exploitation par déplacement du transport adapté pour l'année précédente, ce qui revient à un tarif variant de 3 \$ à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire). Les coûts de passage peuvent être payés en argent comptant ou par poinçonnement d'une carte multipassage.

Le service de transport collectif rural est rendu possible grâce aux contributions de la MRC de Pierre-De Saurel (25 000 \$), du ministère des Transports (59 000 \$) et à celles des usagers (4 500 \$). Le STACR espère en effet, pour la première année de service, effectuer 1125 déplacements.

Pour plus d'information concernant les tarifs, les horaires et les points de chute, communiquer avec le STACR au 450 746-7827, ou encore visiter le site web de la MRC de Pierre-De Saurel au <http://www.mrcpierredesaurel.com/transportmrc>.

MESSAGE DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le 3 novembre 2013, les électeurs de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel auront à élire les personnes qui composeront le Conseil municipal au cours des quatre prochaines années.

En ma qualité de Secrétaire-trésorier qui assume le rôle de greffier, il m'incombe d'agir comme président d'élection. Le rôle d'un président d'élection est de veiller au bon déroulement de l'élection et, notamment, de s'assurer que toute personne qui a le droit de voter puisse exercer ce droit fondamental dans les meilleures conditions. La Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LRÉM) édicte les principales règles qui doivent servir de cadre de référence à la préparation du scrutin.

Le DGE nous rappelle que la participation électorale est fondamentale en démocratie puisqu'elle fonde la légitimité des élus. Toutefois, la démocratie va bien au-delà du seul exercice du droit de vote. C'est une façon de vivre en société, de débattre et d'agir sur son milieu de vie. Agir sur son milieu de vie peut se faire notamment en posant sa candidature.

Les informations concernant les élections municipales apparaissant sur notre site internet ont pour but de vous informer sur les principales dispositions légales du processus électoral. Au cours des semaines à venir, d'autres informations importantes vous seront acheminées à votre domicile. Je vous invite à les lire attentivement.

Je vous invite également à consulter régulièrement notre site internet afin de prendre connaissance des informations concernant les élections municipales 2013.

Vous pouvez adresser toute demande de renseignements au bureau du président d'élection, situé à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, au 700, rue Montcalm ou téléphoner au 450-742-3744. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Le Président d'élection
Martin Valois, cpa, ca, oma

QUAND ET COMMENT VOTER?

Les élections municipales auront lieu le **3 novembre 2013** partout au Québec. Si vous prévoyez être absent ou incapable d'exercer votre droit de vote **le jour du scrutin**, vous pouvez voter par anticipation. **Le vote par anticipation** aura lieu le dimanche 27 octobre 2013, soit sept jours avant le scrutin.

Pour voter le jour du vote par anticipation et le jour scrutin, vous devez obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo. Cette pièce d'identité peut être votre carte d'assurance-maladie, votre permis de conduire, votre passeport canadien, le certificat de statut d'indien délivré aux personnes inscrites au registre des indiens en vertu de la Loi sur les Indiens ou la carte d'identité des Forces canadiennes délivrée en vertu de l'ordonnance O AFC 26-3 du ministère de la Défense nationale.

Élections municipales du 3 novembre 2013

(suite)

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT?

QUI PEUT SE PRÉSENTER AU POSTE DE MAIRE OU DE CONSEILLER ?

Est éligible au poste de maire ou de conseiller de la municipalité, toute personne

- qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
- qui réside sur le territoire de la municipalité de façon continue ou non depuis au moins le 1^{er} septembre 2012.

La loi prévoit certains motifs d'inéligibilité, de sorte qu'il appartient à chaque personne désireuse de se porter candidate de vérifier si elle est éligible ou non et si elle rencontre toutes les exigences de la Loi.

COMMENT PEUT-ON SE PRÉSENTER À UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ?

Toute personne éligible peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil de la municipalité à la fois, en produisant une déclaration écrite de candidature auprès du président d'élection. Le formulaire requis est disponible à l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. La déclaration de candidature devra, sous peine de rejet, être produite au bureau du président d'élection **entre le 20 septembre 2013 et le 4 octobre 2013 selon l'horaire suivant :**

- **Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13h00 à 16h30.**

Exceptionnellement, le vendredi 4 octobre, le bureau sera ouvert de 9h00 à 16h30 de façon continue.

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La liste électorale municipale est produite à partir de la liste électorale permanente du Québec. Depuis 1997, les renseignements sur les électeurs du Québec sont regroupés dans un fichier informatisé administré par le Directeur général des élections du Québec. Ces informations, qui demeurent confidentielles, servent à préparer les listes électorales pour les élections provinciales, municipales et scolaires.

La liste électorale sera déposée au plus tard le 4 octobre 2013. Pour vous permettre de vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale un avis personnalisé sera transmis à chaque personne inscrite sur la liste électorale peut importe si des élections ou non ont lieu dans leur quartier (voir carte des quartiers).

Les demandes d'inscription, de correction ou de radiation pour la liste électorale doivent être présentées devant la commission de révision qui se tiendra au 700, rue Montcalm, à Saint-Joseph-de-Sorel, les jours suivants :

- **mardi 15 octobre 2013** : de 10h00 à 13h00
- **mercredi 16 octobre 2013** : de 14h30 à 17h30 & de 19h00 à 22h00

QUI PEUT VOTER?

Pour voter le jour du vote par anticipation ou le jour du scrutin, vous devez être un électeur et être inscrit sur la liste électorale et être en mesure d'établir votre identité.

Les conditions requises pour être électeur le 3 novembre 2013 sont les suivantes :

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et le 1^{er} septembre 2013,

- est de citoyenneté canadienne ;
- n'est pas en curatelle ;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;

et

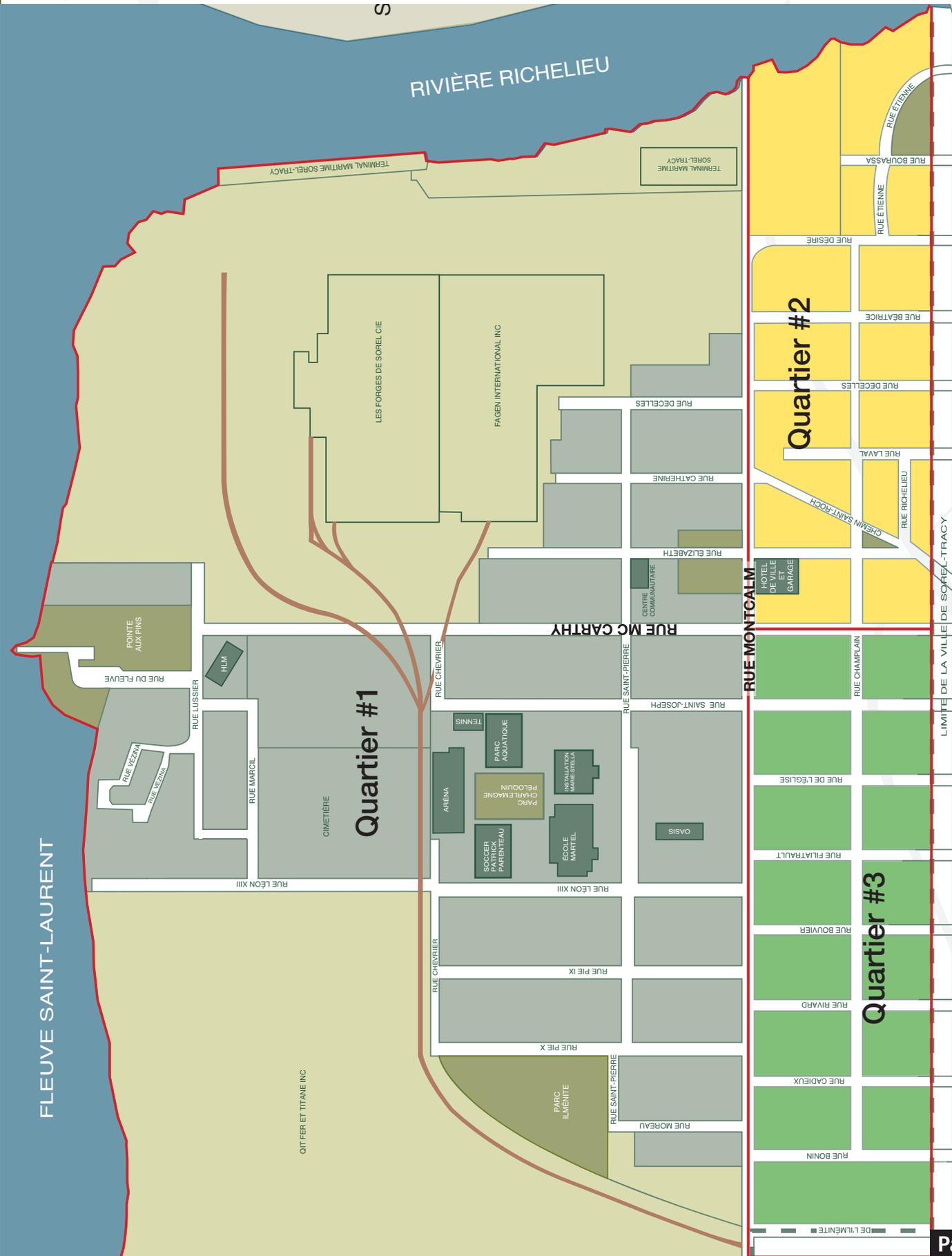
- est soit :
 - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six (6) mois, au Québec ;
 - depuis au moins douze (12) mois, soit :
 - **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale ;
 - **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale ;

NOTE : le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière.

- **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 1^{er} septembre 2013.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble. (Note : Le formulaire de demande ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection.)

Les personnes morales telles que les compagnies, les associations, les syndicats et autres n'ont pas le droit de voter lors d'une élection municipale.



Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

Service d'escouade canine de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a conclu dernièrement une entente temporaire avec le Centre Canin International pour les chiens et autres animaux.

Voici le numéro sans frais à composer pour les rejoindre : **1-800-363-0358**

En effet, vous devez communiquer avec le Centre Canin International et laisser vos coordonnées pour vous rejoindre, si vous avez :

- **trouvé un chien errant que vous avez récupéré**
(Veuillez prendre en note le numéro de la médaille ou s'il ne possède pas de médaille, veuillez prendre en note la description du chien, le secteur et le moment où il a été retrouvé.)
- **perdu un chien**
(Veuillez indiquer la description du chien, le jour et le secteur où le chien a été perdu.)

Les propriétaires d'animaux perdus devront assumer des frais d'hébergement auprès du Centre Canin International lors de la récupération de ceux-ci.

Pour les cas de chats ou autres animaux, vous devez communiquer aussi avec le Centre Canin International. Pour un problème de chats ou autres animaux errants, toujours en liberté, des cages peuvent être mises à votre disposition (prêt gratuit de la cage par la Ville ou des frais de location de 50 \$ par cage auprès du Centre Canin International).

Toutefois, dans le cas du ramassage de ces animaux des frais minimum de 50 \$ s'appliqueront et seront à la charge du citoyen.

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

• RÈGLEMENTS CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT

Pour la protection des biens meubles et immeubles des citoyens de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, ces derniers devront s'abstenir d'allumer des feux dans les cours, les rues, les hangars, remises ou granges pour quelques fins que ce soit dans la Ville;

Il sera cependant permis d'allumer des feux pourvu que le citoyen soit muni d'un appareil approuvé par l'autorité compétente.

L'implantation de tout foyer extérieur (ou poêle B.B.Q.) non-intégré à la cheminée d'un bâtiment principal est régie par les normes suivantes:

1. un espace minimal de deux mètres (2 m) doit être laissé libre entre le foyer et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel il est situé ;
2. un espace minimal de cinq mètres (5 m) doit être laissé libre entre le foyer et tout bâtiment.

L'émission de fumée, d'escarbilles, de suie, d'étincelles provenant des cheminées ou de toutes autres sources dans la municipalité, constitue une nuisance et est passible d'une amende de 100 \$, plus les frais.

Pour se plaindre de la fumée incommodante ou de l'utilisation d'un appareil non-conforme, vous devez communiquer avec le Service des incendies de la Ville de Sorel-Tracy en composant le 450-780-5600, poste 5200.

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• RAMPE DE MISE À L'EAU

Vous devez posséder votre passe pour stationner votre véhicule auquel est attachée votre remorque à bateau. **Le coût de la passe** pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel est fixé à 25 \$ et pour ceux de Sorel-Tracy à 100 \$.

La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité **indiquant l'adresse du détenteur pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et sur présentation de la carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy.**

• BACS ROULANTS (gris et bleus)

Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

ENTREPOSAGE DE BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

IMPORTANT ÉMISSION D'UN PERMIS

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450-742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

HORAIRE - PATINAGE LIBRE
 GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2 septembre 2013 ARÉNA FERMÉ	3 septembre 2013 CANCELLÉ	4 septembre 2013 CANCELLÉ	5 septembre 2013 CANCELLÉ	6 septembre 2013 CANCELLÉ
9 septembre 2013 de 13h30 à 15h30	10 septembre 2013 de 13h00 à 14h45	11 septembre 2013 de 13h30 à 15h30	12 septembre 2013 de 13h30 à 15h30	13 septembre 2013 de 13h00 à 14h45
16 septembre 2013 de 13h00 à 14h45	17 septembre 2013 de 13h30 à 15h30	18 septembre 2013 de 13h30 à 15h30	19 septembre 2013 de 14h00 à 16h00	20 septembre 2013 de 13h30 à 15h15
23 septembre 2013 de 13h30 à 15h30	24 septembre 2013 de 13h00 à 14h45	25 septembre 2013 de 13h30 à 15h30	26 septembre 2013 de 13h30 à 15h30	27 septembre 2013 de 13h30 à 14h45
30 septembre 2013 de 13h00 à 14h45	1 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	2 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	3 octobre 2013 de 14h00 à 16h00	4 octobre 2013 de 13h30 à 15h30
7 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	8 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	9 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	10 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	11 octobre 2013 de 13h30 à 14h45
14 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	15 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	16 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	17 octobre 2013 de 14h00 à 16h00	18 octobre 2013 de 13h30 à 15h30
21 octobre 2013 de 13h30 à 14h45	22 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	23 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	24 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	25 octobre 2013 de 13h30 à 15h15
28 octobre 2013 de 13h30 à 14h45	29 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	30 octobre 2013 de 13h30 à 15h30	31 octobre 2013 de 14h00 à 16h00	1 novembre 2013 de 13h30 à 15h30
4 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	5 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	6 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	7 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	8 novembre 2013 de 13h30 à 14h45
11 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	12 novembre 2013 de 14h00 à 16h00	13 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	14 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	15 novembre 2013 de 13h30 à 15h15
18 novembre 2013 de 13h30 à 14h45	19 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	20 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	21 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	22 novembre 2013 de 13h30 à 14h45
25 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	26 novembre 2013 de 14h00 à 16h00	27 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	28 novembre 2013 de 13h30 à 15h30	29 novembre 2013 de 13h30 à 15h00
2 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	3 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	4 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	5 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	6 décembre 2013 de 13h30 à 15h30
9 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	10 décembre 2013 de 14h00 à 16h00	11 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	12 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	13 décembre 2013 de 13h30 à 15h15
16 décembre 2013 de 13h30 à 14h45	17 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	18 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	19 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	20 décembre 2013 de 13h30 à 14h45
23 décembre 2013 de 13h30 à 15h30	24 décembre 2013 ARÉNA FERMÉ	25 décembre 2013 ARÉNA FERMÉ	26 décembre 2013 ARÉNA FERMÉ	27 décembre 2013 de 13h30 à 15h30

HORAIRE - HOCKEY LIBRE

Jour :	DIMANCHE	Dates :	22 et 29 septembre 2013
Heure :	De 9h20 à 10h45		13 et 27 octobre 2013
Coût :	5 \$		10 novembre 2013
	(payable sur place avant la partie)		8, 22 et 29 décembre 2013
	(Gratuit pour les 2 premiers gardiens)		19 janvier 2014
			2, 16 et 23 février 2014

N.B. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités.

GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi
 Heure : de 09h00 à 10h00
 Durée : du 13 septembre au 16 mai 2014
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouvertures du bureau. Pour toutes informations contacter Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450-743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi
 Heure : de 09h00 à 11h00
 Durée : du 17 septembre au 3 décembre 2013
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouvertures du bureau. Pour toutes informations contacter Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450-743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi
 Heure : de 15h15 à 16h15
 Durée : du 12 septembre au 15 mai 2014
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnel au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouvertures du bureau. Pour toutes informations contacter Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450-743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

Pour votre information voici les dates :
 24 septembre - 22 octobre - 26 novembre 2013

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2014, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes.

Pour information communiquer avec
Monsieur Julien Paul au 450 742-0262

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle numéro: 1
 Jour: Tous les mardis | Arrivée: 18h45



**Informations
 Madame Monique Cool
 450 743-8197**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis au
 Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : **450 780-5600**

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS

Kino GYM-ATOUT

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Ouvert 7 jours sur 7

- Abonnement « Essai d'un mois » disponible!

NOUVEAU!
AIR CLIMATISÉ!

Tout abonnement comprend :

- Évaluation de la condition physique
- Prescription d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par nos diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep
- Prêt de serviettes et cadenas

Différents types d'abonnements en fonction de vos besoins!

AUCUN FRAIS INITIAUX



Extra-AÉROBIE 14 ANS ET PLUS

SESSION D'AUTOMNE DÉBUTANT LE 9 SEPTEMBRE 2013 (DURÉE DE 12 SEMAINES)

NOUVEAU!

MISE EN FORME EN PLEIN AIR POUR RETRAITÉS

(Durée de 8 semaines)

Mardi de 9 h à 10 h
Jeudi de 13 h à 14 h
Au Parc régional des Grèves

- Pilates : Lundi et mercredi de 16 h 15 à 17 h 15
- Pilates-Ballon : Mardi et jeudi de 17 h 30 à 18 h 30
- Pilates-Douceur : Mardi de 16 h 15 à 17 h 15

L'IDÉAL POUR S'ENTRAÎNER APRÈS LE TRAVAIL!



Congés EN FOLIE! 5 À 10 ANS

En congé férié pour la journée? Viens bouger et t'amuser avec nous!

- Animation, trampoline, escalade, multisports et plus encore!
- 1/2 journée et journée complète
- 23-27-30 décembre 2013, 3 et 6 janvier 2014



COURS DE cheerleading 5 À 11 ANS

LES SAMEDIS MATINS DÈS LE 21 SEPT. 2013 (DURÉE DE 10 SEMAINES)

- Initiation au cheerleading et apprentissage des techniques de base



Fêtes 5 À 13 ANS D'ENFANTS

Venez fêter votre enfant avec tous ses amis : animation, trampoline, escalade, multisports et plus encore!

Réservez dès maintenant!

BADMINTON libre 10 ANS ET PLUS

Des terrains de badminton sont mis à votre disposition. Venez donc en famille ou entre amis dépenser un peu d'énergie à petit prix.

Coût : 6\$ par participant

Location DE GYMNASÉ

Hockey cosom, volleyball, basketball, soccer, badminton, escalade et autres

Réservez votre place dès maintenant.



PORTES OUVERTES

AU CENTRE SPORTIF DU CÉGEP DE SOREL-TRACY
26 AOÛT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

Activités **gratuites** pour tous!

VENEZ DÉCOUVRIR LE CENTRE SPORTIF ET FAIRE L'ESSAI DES NOMBREUSES ACTIVITÉS :

- Kino Gym-Atout
- Pilates
- Mise en forme en plein air
- Badminton
- Escalade
- Activités pour les jeunes de 5 à 13 ans



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9
450 743-9127



Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au (450) 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec monsieur Robert Mandeville de la compagnie EBI en composant le (450) 880-0825. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI en contactant monsieur Robert Mandeville au (450) 880-0825.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants sont obligatoires.



T : 1 800 781-8111
F : 450-836-6500

www.ebi-environnement.com



Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo).



L'hiver approche à grands pas; afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos bacs, poubelles ou sacs à ordures en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants ou poubelles par l'entrepreneur affecté au déneigement. Tout résidant doit obligatoirement déblayer son bac roulant ou poubelle après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs*
- Appareils électroniques et informatiques
- Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg.
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane

Matières refusées

- matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres),
- pièces d'autos (y compris les pneus),
- sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

Important sur les remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

Voici les dates des collectes : 10 octobre, 7 novembre et 5 décembre

COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Depuis juin 2007, un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens des municipalités désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

COMMENT bénéficier de cette nouvelle collecte ?

1. S'inscrire sur un circuit de collecte en téléphonant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.
2. Prendre note de la date où votre collecte sera effectuée.
3. Déposer votre appareil près de votre résidence lors de cette journée.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes régulières d'encombrants. Grâce à cette nouvelle collecte, vos appareils seront réutilisés ou, conformément au Règlement sur les halocarbures, dépollués de leurs gaz avant de prendre le chemin des usines de recyclage.

PNEUS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - dépôt avec frais (\$)

Ne pas confondre les objets encombrants avec la peinture, les huiles usées et autres matériaux tels que portes, fenêtres, bois, bardeaux, gypse et clôtures.

Pour vous en départir communiquez avec une des entreprises suivantes pour connaître leurs frais applicables et leurs heures d'ouverture.

Pour les matériaux secs, les branches et les encombrants :

Location Sorel inc. (Lou-Tec),
370, rue du Collège
450 742-3787

Pour le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Sintra inc.,
290, rue Monseigneur-Desranleau
450 742-5993

Pour les matériaux secs, le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Danis Construction inc.,
13000, route Marie-Victorin
450 742-5335

Pour la récupération de pneus :

Entrepôt du pneus,
143, Boulevard Fiset
450-746-2700



PEINTURE - HUILE ET AUTRES (gratuit)

Endroits de dépôt

Peinture usagée

Les marchands Rona de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.

Huile d'automobile usagée

Vous pouvez aller la porter chez Canadian Tire.

Disposition d'un ordinateur
(si l'ordinateur est fonctionnel) :

Recyclo-centre :
165, ave, de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy
450 746-4559

(Si l'ordinateur ne fonctionne plus) :

Bureau en gros :
Sorel-Tracy 450 743-3888

Métaux

Matériaux Recyclés Sorel-Tracy
450 746-9309

HEURES D'OUVERTURE**HORAIRE D'HIVER****BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE**

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
13h00 à 17h00

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

- Lundi 14 octobre

DRAINAGE BORNES FONTAINES

Au printemps (avril et mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines ce qui rend l'eau potable de couleur «jaune» ou «brune». Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'information communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal au (450) 743-4572.

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 01h00 et 07h00 du matin, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates: 23 sept. - 21 oct. - 18 nov. 2013

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE ET INCENDIE) 911

Police SQ : 450 310-4141

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca ••• Site web : www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3^e âge : 450 743-5431

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Noëla Desmarais450 742.7521
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud450 743.7803
- Paul-Émile Tellier450 746.4746

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.